

04 JUIN 2026

DCH.PS09.E.316/00

DÉCISION D'APPEL À CANDIDATURE INTERNE ET EXTERNE CHEF(FE) DU SERVICE SYSTÈME D'EXPLOITATION DIRECTION SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National Des Aéroports lance un appel à candidature interne et externe pour occuper le poste de **Chef(fe) du Service Système d'Exploitation** au sein de la **Direction Systèmes d'Information**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes et externes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées par l'article 3 de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1. Missions :

- Assurer l'administration des systèmes d'exploitation et garantir leur disponibilité et leur fiabilité ;
- Participer au bon fonctionnement des systèmes d'information en garantissant le maintien à niveau des différents systèmes d'exploitation mis en place.

2. Activités principales :

2.1 Volet « Benchmark et Veille technologique sur son domaine d'activité » :

- Assurer une veille technologique sur les systèmes d'exploitation ;
- Réaliser des benchmarks réguliers sur les nouvelles tendances applicatives et technologiques sur le marché international ;
- Réaliser les études d'opportunités et proposer les évolutions jugées nécessaires.

2.2 Volet « Administration et étude » :

- Assurer l'administration des systèmes d'exploitation mis en place : Installation, paramétrage, maintenance, mise à jour, sauvegarde et restauration des systèmes d'exploitation en coordination avec les chefs de projets et/ou les administrateurs S.I. ;
- Diagnostiquer les causes de dysfonctionnement des systèmes d'exploitation mis en place et proposer des corrections ;
- Gérer l'équipe d'administrateurs S.I. pour la gestion des systèmes d'exploitation ;





- Conduire les études pour la définition et le choix d'implémentation des systèmes d'exploitation en fonction des besoins ;
- Suivre et contrôler les évolutions de version des systèmes d'exploitation existants.

2.3 Volet « Exploitation et support » :

- Valider l'installation et l'intégration des nouveaux systèmes d'exploitation dans l'environnement de production ;
- Mettre en œuvre les outils de surveillance nécessaires ;
- Suivre la performance des systèmes d'exploitation mis en place et garantir leur fiabilité et leur disponibilité des systèmes ;
- S'assurer des sauvegardes effectuées ;
- Effectuer un support technique de second niveau pour les systèmes d'exploitation mis en place.

2.4 Volet « Gestion des moyens humains » :

- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.5 Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Pour les candidats (es) internes

Niveau d'études requis	• Diplôme de Bac+5ans au minimum en Génie informatique ou systèmes et réseaux ou équivalent ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à M3.
Nature de l'expérience recherchée	• Expérience minimale de 4 ans dans l'I.T. dont 2 ans minimum dans l'administration des systèmes d'exploitation.





Pour les candidats (es) externes

Niveau d'études requis	• Diplôme de Bac+5ans au minimum en Génie informatique ou systèmes et réseaux ou équivalent.
Nature de l'expérience recherchée	• Expérience minimale de 4 ans dans l'I.T. dont 2 ans minimum dans l'administration des systèmes d'exploitation.

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

Pour les candidats (es) internes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

Pour les candidats (es) externes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation ;
- Copies du(es) Diplôme (s) (*);
- Une attestation précisant la spécialité du diplôme le cas échéant ;
- Copies du(es) attestations de travail justifiant la nature et le nombre d'années d'expérience demandées (**);
- Copies de la CIN ;
- Déclaration CNSS pour les personnes affiliées ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat (e) suggère pour le poste pourvu.

(*) NB : Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles ou universités privés ou étrangers disposant d'une équivalence sont éligibles.

(**) Expérience requise de 4 ans suivant la date de l'obtention du diplôme.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent renseigner leurs dossiers de candidature sur le lien suivant : appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **08 Juin 2026** au **22 Juin 2026** date de rigueur.

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports
Direction Générale
المكتب الوطني للمطارات
DIRECTION GENERALE
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU POSTE POURVU

Matricule :

Nom et Prénom :

Décrivez votre propre perception des missions du poste de Chef(fe) du Service Système d'Exploitation au sein de la Direction Systèmes d'Information :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tracez les grandes lignes du programme du travail et de l'approche que vous suggéreriez pour la gestion du poste en question :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....